

Le 23 février 2023 à 20h00 se sont réunis les membres du conseil sous la présidence de M. Jean-Michel CAYUELA, Maire.

Étaient présents : Emmanuelle BARDEY, Carole FOUQUET, Gilles BOUDAY, Martine CARTIER, Catherine GRAND, Michel JANNIN, Agnès LEPLAT, Philippe LUSSAGNET, Fabrice MERCIER, Nicolas PERRARD, Hervé PONT, Brigitte ROY.

Était absente excusée : Clotilde BOILLON procuration à Catherine GRAND

Absent(s) non excusé(s) :

Mme Brigitte ROY a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023, arrêté par les membres du conseil.

Le point « demande de subvention du FSE Collège Entre Deux Velles » est rajouté à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT

M. MERCIER, adjoint, explique qu'il convient d'ouvrir des crédits d'investissement afin de régler les factures à venir avant le vote du budget, notamment l'achat du colombarium et le remboursement de taxes d'aménagement versées en 2019 et 2020, dont le permis a été transféré.

- Colombarium :	8 000.00€	chapitre 21	compte 21316
- Taxe aménagement :	5 100.00€	chapitre 10	compte 10226

Sachant que le montant global ne dépasse pas ¼ des crédits ouverts en 2022 et que ces sommes seront reprises sur le budget primitif 2023 de la commune.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour les comptes listés ci-dessus.

2. EDF COMMUNS 7B RUE DE L'EGLISE

M. BOUDAY, adjoint, explique que la facture EDF, comprenant les espaces communs au 7b rue de l'Eglise, soit les escaliers, cave... est répartie, comme tous les ans, entre les locataires au prorata de la surface du logement.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'émettre les titres suivants :

Log A : M. PETETIN pour un montant de 47.07€, correspondant à une surface du logement de 48m²,
Log B : M. L'HOSTI pour un montant de 49.03€, correspondant à une surface du logement de 50m²,
Log C : Mme ANDRE pour un montant de 83.35€, proratisé au vu de son arrivée dans le logement, correspondant à une surface du logement de 85m².

3. DEMANDE DE SUBVENTION FSE COLLEGE ENTRE DEUX VELLES

Le Maire présente la demande de subvention de la Présidente du Foyer Socio-éducatif du collège de Saône d'un montant de 424€, soit 8€ par élève accueilli au sein de l'établissement (53 enfants).

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accorder la subvention de 424€ au FSE du collège de Saône.

Le conseil municipal sollicitera auprès du collège le bilan des activités de l'année en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

Budget :

La commission finances s'est à nouveau réunie le 21 février.

M. MERCIER, adjoint, présente à l'assemblée les résultats 2022 et la synthèse provisoire 2023.

Les projets importants et les grandes lignes du budget sont évoqués.

Certaines recettes de fonctionnement sont en attente de validation, mais le schéma définitif du budget sera proche de la synthèse présentée.

Le vote du budget est prévu courant mars.

Projet aménagement terrain Petitjean :

Projet en cours avec rencontre du promoteur KALIA, qui recherche des solutions techniques pour aménager le terrain. Le projet initial étant plus coûteux que prévu, du fait de l'emplacement du terrain, une structure bois en place du béton pourrait être envisagée.

Les professionnels de santé restent actifs autour de ce projet.

Ecole :

La démolition et reconstruction du nouveau local cantine a eu lieu durant les vacances scolaires d'hiver.

Il ne reste à installer que les volets électriques.

CASC :

Rappel du vide grenier enfants le dimanche 26 février à la salle socioculturelle.

Bibliothèque :

Suite à la demande de Mme GRAND, bénévole à la bibliothèque et conseillère municipale, lors de la précédente réunion, la commission finances a décidé d'octroyer à la bibliothèque une subvention de 0.50€ par habitant pour 2023, en place des 500€ attribués chaque année.

Voirie :

En réponse à M. PERRARD et Mme ROY qui avaient signalé, lors du précédent conseil municipal, la dangerosité de l'accessibilité piétons à l'arrêt de bus situé sur la RD 571 et également au Chemin de Beau-Site, M. PONT indique :

Une réunion a été réalisée avec le service du Département chargé de la gestion de la RD 571. Il a été confirmé lors de cette rencontre que la RD 571 reste catégorisée en voie structurante à grand trafic et de ce fait, il n'est pas possible d'y installer des feux tricolores ou des ralentisseurs.

Les zones concernées sont situées en agglomération donc hors compétence du Département.

Pour la problématique de la sécurisation de l'arrêt de bus, un contact sera pris avec Grand Besançon Métropole, gestionnaire de la voirie et la Région BFC, gestionnaire de l'arrêt de bus Mobigo pour envisager la mise en place de feux clignotants équipés de panneaux solaires et similaires à ceux installés au lieudit « Les Fours à Chaux » sur la route de Gennes.

Pour l'accès piétons au Chemin de Beau-Site, un entretien du trottoir sera réalisé.

Lors de cette réunion, il a été également indiqué que :

- o Le Département allait mettre en place des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur plusieurs axes de la commune ;
- o La cote de Morre serait fermée pendant 6 semaines de mi-juillet à fin août 2023 afin de sécuriser les abords.

Pour donner suite à une question de Mme ROY sur la date de réalisation des travaux d'accessibilité au chemin de Beau-Site, M. PONT précise que ceux-ci sont liés à l'acquisition d'une parcelle de terrain auprès des nouveaux propriétaires de l'ancien établissement de vie nocturne. Le projet est suivi par Grand Besançon Métropole et devrait se concrétiser en 2023.

Mme ROY demande également si un miroir de sécurité peut être mis en place à l'intersection avec la RD571.

Bois et forêts :

La commission bois et forêts se réunira le 25/02/2023 afin d'allotir les portions d'affouage pour la saison 2023/2024.

Il y a beaucoup de bois disponible pour seulement 3 demandes d'affouagiste. Les retardataires peuvent encore s'inscrire en mairie.

Ordures ménagères :

Les camions de ramassage des ordures ménagères n'ont plus le droit de faire de marche arrière sur de longue distance.

La rue des Alouettes située en impasse ne pourra donc plus être desservie et un point de collecte sera mis en place à l'intersection avec la rue du Lieutenant Vallet à partir de 2024. Les services concernés de GBM se chargent de l'information aux riverains.

A partir de cette année, la collecte des bacs gris ne se fera plus que tous les quinze jours en alternance avec la collecte des bacs jaunes.

Prochain conseil :

Jeudi 23 mars 2023 à 20h00.

Liste des délibérations votées :

- 2023_8 : Ouverture crédits d'investissement
- 2023_9 : EDF Communs 7B rue de l'Eglise
- 2023_10 : Demande de subvention FSE Collège Entre Deux Velles

Le Maire,
Jean-Michel CAYUÉLA.

La secrétaire,
Brigitte ROY



